



ET LA RÉMUNÉRATION POUR LES *HAPPY FEW* ?

Épisode 1 : Les actions dites « de performance »

Le 16 avril, le SICTAME vous informait sur différents sujets et notamment les conditions réelles de notification d'attribution de **100 actions gratuites pour tous les salariés de la Compagnie**. Leur attribution définitive était conditionnelle à une condition de présence les 24 mars et 23 mai 2024 assortie d'une durée de présence de 5 ans (sauf départ en retraite – aucune dérogation) suivant la décision par le Conseil d'administration du 23 mai. Pendant ces 5 années, ces actions hypothétiquement attribuées ne verseront aux salariés évidemment aucun dividende. Avec cette exigence de durée de présence, **des 102 000 salariés (au 31/12/2023), seuls ~ 60 % d'entre eux recevront de réelles actions. Des 27 600 salariés en France de la Compagnie (hors Hutchinson), seuls ~ 81 % d'entre eux bénéficieront de véritables actions**. Pour les salariés d'Hutchinson en France, le taux de rétention est de ~ 59 % sur 5 ans, sur la base du *turnover* (hors retraite) moyen de la période 2021-2023. La communication de la Compagnie demeure discrète alors que tous les calculs ont dû évidemment être effectués. Interrogé en Comité européen du 27/6 par le SICTAME, le PDG a cité un taux d'attribution définitive de 80 % sans être limpide sur le périmètre.

L'attribution discrétionnaire d'actions dites de performance, elle, est soumise à une durée de présence de trois années avant qu'elle ne soit définitive. Depuis 2022, cette condition n'est plus assortie d'aucune durée additionnelle de conservation (2 ans auparavant). Soit un total net de 3 ans entre l'attribution initiale et l'exercice de plein droit des actions ainsi gratuites. Or, les attributions discrétionnaires sont habituellement présentées par les directions comme un outil de gratification mais aussi de rétention des meilleurs potentiels de la Compagnie. **À croire donc que, selon cette même logique à prétention élitiste, la collectivité des salariés doit être conservée (5 ans) plus longtemps que les meilleurs éléments bénéficiaires de ces attributions discrétionnaires d'actions gratuites (3 ans seulement)**.

L'avantage du régime fiscal et social français actuel de l'attribution « démocratique » d'actions gratuites à tous les salariés est néanmoins assorti de deux notables conditions cumulatives : 1/ un plafond d'attribution égal à 7,5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 3 477,60 € en 2024 ou 56 actions au cours unitaire de 62 €) ; 2/ un blocage de 5 ans additionnels de ces environ 56 (?) actions que seul le décès du bénéficiaire peut lever¹. À régime fiscal et social inchangé, il faudra attendre 5 ans de plus (soit 10 ans au total) pour enfin pouvoir percevoir la contrepartie en espèces de ces (environ 56 ?) actions.

Revenons aux conditions d'attribution annuelle des actions dites de performance à certains salariés. La réglementation exige que **la Compagnie publie régulièrement** un certain nombre d'informations, à caractère général ou à caractère individuel (pour **les 10 bénéficiaires les mieux dotés que ce soit lors la notification ou lors de l'attribution définitive**) sur les actions de performance et les niveaux de détention et de transaction des actions TotalEnergies. Ce qui suit est fondé sur les documents publics de la Compagnie (ce qui ne signifie pas largement diffusés).

¹ Pour information relative à un autre type d'actions gratuites, non assorties de conditions de présence future, plus familier à tous, l'abondement majoré aux souscriptions de l'augmentation de capital réservée aux salariés (ACRS) 2024 a porté ses fruits : en France, 265 185 actions abondées furent versées aux 26 857 salariés souscripteurs (taux de souscription 74,4 % et 88 % au seul niveau du Socle social commun), soit un abondement moyen en France de 9,87 actions, tout proche du maximum de 10.

LES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX *VERY HAPPY VERY FEW (TOP 10)*

Probablement afin de rendre plus opaque l'attribution individuelle d'AP aux 10 salariés les mieux dotés, le Conseil d'administration (CA) interprète depuis l'AG 2023 (plan d'attribution 2022) les 10 salariés de TotalEnergies S.E. sans communiquer les attributions des salariés de filiales. Malgré une demande d'actionnaire (pp. 44-45 des [réponses aux questions écrites d'AG 2024](#)), le CA n'a fourni aucune justification à son changement d'interprétation.

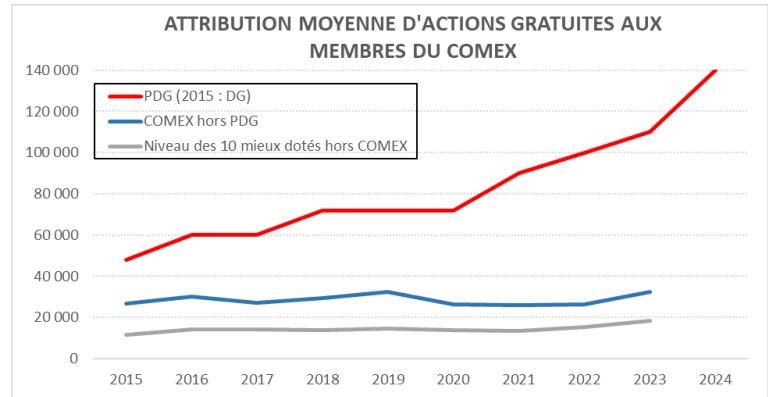
Ainsi pour le plan 2023, les 10 salariés de TotalEnergies S.E. les mieux dotés se sont vu attribuer 282 500 actions de performance (détail nominatif ci-dessous), alors qu'à l'échelle de toute la Compagnie, le nombre est de 284 000 actions. Sachant que les 7 membres du Comex ont bénéficié de 227 500 actions et que l'on peut raisonnablement penser qu'ils font également partie des 10 salariés les mieux dotés de la Compagnie, il apparaît qu'au moins un salarié non identifié de la Compagnie, mais pas de TotalEnergies S.E., a bénéficié d'au moins 17 500 actions gratuites. S'agit-il de la PDG d'Hutchinson, à l'instar de 2021 ?

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS : Revue du rapport annuel établi selon l'article L225-197-4 du Code de commerce (10 plus grosses attributions d'actions gratuites chez TotalEnergies SE et dans la Compagnie -jusqu'en 2021- ainsi que le mandataire social) et déclaration de transactions des membres du Comex

Mandataire social	Membre du COMEX à la date d'attribution	Non salarié de TotalEnergies SE à la date d'attribution	Membre du COMEX au 31/12	Membre des principaux dirigeants au 31/12							
Date d'attribution initiale	25/7/13	29/7/14	28/7/15	27/7/16	26/7/17	14/3/18	13/3/19	18/3/20	28/5/21	16/3/22	26/5/23
Cours de clôture à la date d'attribution initiale	40,005 €	52,220 €	43,215 €	42,685 €	43,220 €	47,030 €	51,21 €	21,795 €	38,145 €	45,54 €	55,76 €
Date d'attribution définitive	26/7/16	30/7/17	29/7/18	28/7/19	27/7/20	15/3/21	14/3/22	20/3/23	29/5/24	17/3/25	27/5/26
Cours de clôture à la date d'attribution définitive			52,11 €	47,13 €	32,39 €	41,21 €	45,75 €	53,86 €	65,63 €	#N/A	#N/A
Taux d'attribution définitive	63%	38%	81% PDG	70%	70%	70%	98,9%	100%	92,0%	#N/A	#N/A
Cession possible à compter	26/7/18	30/7/19	29/7/20	19/7/21	28/7/22	16/3/23	15/3/24	21/3/25	30/5/26	17/3/25	27/5/26
P. Pouyanné	22 500	25 000	48 000	60 000	60 000	72 000	72 000	72 000	90 000	100 000	110 000
N. Terraz							8 500	9 500	12 000	20 000	27 500
S. Michel						9 500	10 000	9 000	15 000	22 000	30 000
T. Pflimlin					10 000	11 000	11 500	12 000	12 000	20 000	25 000
B. Pinatel	9 200	9 500		15 000	22 500	25 000	27 000	29 000	30 000	32 000	35 000
N. Shah				15 000	22 500	24 000	26 000	28 000	30 000	33 000	37 500
J.-P. Sbraire					7 000	9 000	15 000	20 000	25 000	30 000	35 000
H. Kristoffersen		8 300	8 800	10 500	10 500	12 000	15 000	20 000	24 000	27 000	37 500
H. Moreau-Leroy (PDG Hutchinson)									23 000	16 000 ?	
A. Vovk					7 000	8 000	#N/A	20 000	22 000	15 000	
B. Deroubaix	10 200	10 500	11 000	13 000	13 000	13 000	13 500	13 500			
K. McLachlan		28 000		12 500	12 500	12 500	13 000	13 500	15 000	15 000	
A. Hamelle									10 000	10 500	
A. Kmiecik										15 000	20 000
C. Le Gall											15 000
M. Charton					11 000	11 500	12 000	#N/A	12 500		
J.-E. Saulnier			8 800	10 500	10 500	11 000	11 501	12 000	12 000		
I. Gaildraud									11 500	12 000	#N/A
P. Charleux									10 000		
L. Vivier									10 000		
B. Spinoy										12 000	

On notera du tableau ci-dessus que l'attribution croissante d'AP en fonction de l'ancienneté aux membres du Comex n'est pas garantie auxdites personnes avant qu'ils n'en soient membres (voir le cas de M. Michel). Certaines des données en italiques sont issues des déclarations à l'AMF des transactions sur actions TotalEnergies incluant les attributions définitives d'AP aux membres du Comex et aux administrateurs.

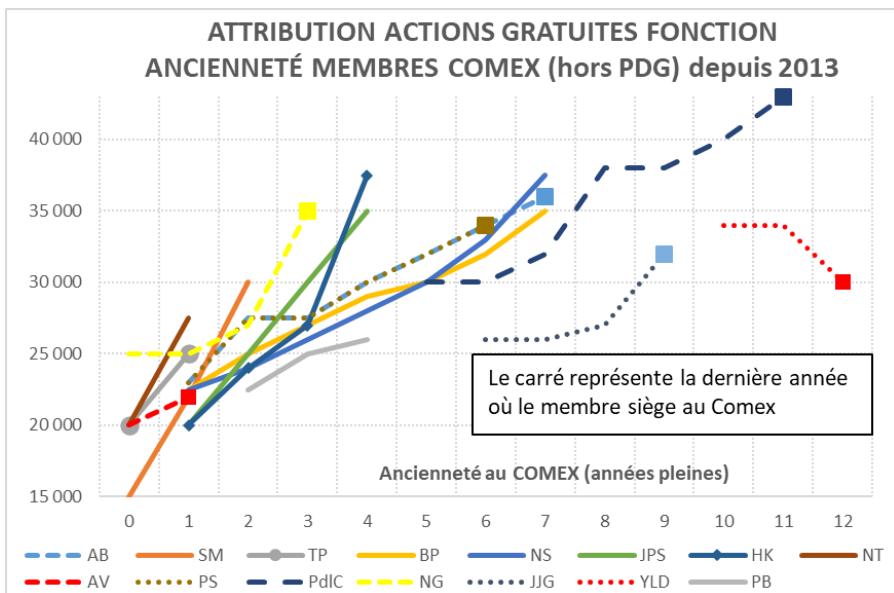
Malgré l'incertitude introduite en 2022 par la nouvelle interprétation unilatérale du CA, l'un des intérêts du **suivi dans la durée des attributions individuelles d'AP** est de montrer comment dans le détail, les inégalités s'accroissent y compris même au sein du Comex avec le PDG, et quelle est la pratique retenue dans le niveau d'attribution des membres du Comex.



Dans [sa communication du 31 mai 2022, le SICTAME](#) avait montré que **l'attribution d'actions gratuites aux membres du Comex croissait avec leur ancienneté de présence audit Comex**. Le CA avait même été forcé d'admettre ce principe dans une de ses [réponses écrites à un actionnaire lors de l'AG 2022](#) (p. 21).

Nous confirmons que l'ancienneté au Comité Exécutif fait partie des éléments pris en compte pour l'attribution individuelle d'actions de performance comme cela est d'ailleurs également le cas pour le Président – directeur général ainsi que pour les autres dirigeants.

Depuis, rien de neuf dans la déclinaison de ce principe d'attribution à l'ancienneté même si **la croissance d'attribution à l'ancienneté dépasse de loin les pratiques antérieures** (y compris avec des anciennetés alors bien supérieures à celles des actuels membres du Comex). **Tels sont les cas de M^{me} Kristoffersen** (qui fut, il est vrai, secrétaire du Comex quelques années avant d'en être membre de plein droit), **et de MM. Sbraire et Michel**. Ainsi, après 4 ans d'ancienneté au Comex, le directeur financier reçoit 35 000 AP, autant que ce que recevait son prédécesseur après 8 ans au Comex. Au vu de l'âge (jeune) de M. Michel, sa survie au Comex peut lui ouvrir de belles perspectives pour ses prochaines attributions d'AP. Avant même sa désignation au Comex le 8/1/2024, M. Hamelle, encore plus jeune, bénéficiait de 19 000 AP en 2023, soit plus que M. Michel (15 000 AP) trois mois après sa désignation au Comex. **D'autres attributions aux plus anciens membres du Comex (M^{me} Shah et M. Pinatel) semblent en revanche s'inscrire dans une croissance régulière, mais alors à un niveau proche des pratiques antérieures**, à ancienneté identique.



		Année naissance	Entrée Comex	Sortie Comex
AB	A. Breuillac	1958	01/10/14	31/08/21
SM	S. Michel	1973	01/03/21	
TP	T. Pfmilin	1959	15/11/21	
BP	B. Pinatel	1962	01/09/16	
NS	N. Shah	1968	01/09/16	
JPS	J.-P. Sbraire	1965	01/08/19	
HK	H. Kristoffersen	1964	19/08/19	
NT	N. Terraz	1969	01/09/21	
AV	A. Vovk	1964	01/01/20	14/11/21
PS	P. Sauquet	1957	29/10/14	28/02/21
PdIC	P. de La Chevardière	1957	01/06/08	31/07/19
NG	M. Nguer	1957	15/04/16	31/12/19
JJG	J.-J. Guillaud	1952	21/02/07	31/08/16
YLD	Y.-L. Darricarrère	1951	01/09/03	31/07/15
PB	P. Boisseau	1962	01/12/11	17/03/16

Mais d'autres espoirs naissent ou refluent en permanence : en témoigne la revue *Africa Intelligence*.

Les "africanistes" de TotalEnergies jouent des coudes pour entrer au comex

Abonné | Énergies | 21.05.2024

Succession à la tête de TotalEnergies : les plans de Patrick Pouyanné pour maintenir ses dauphins dans l'antichambre

Abonné | Énergies | 28.08.2023

À SUIVRE L'ÉPISODE 2 DE LA SÉRIE « RÉMUNÉRATION POUR LES HAPPY FEW »